



F.P.I.P.

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Les opérateurs du C.I.C ne sont pas des "raclettes*"

* Terme désignant un policier chargé de contrôler et surveiller les policiers pendant leur service.

Une instruction locale serait à l'étude afin que les opérateurs du Centre d'Instruction et de Commandement notent à chaque passage au fichier d'un individu ou d'un véhicule, le nom de l'équipage ayant formulé cette demande. Ceci à la demande (paraîtrait-il) de chefs de secteur qui souhaiteraient contrôler l'activité de leurs équipages, notamment la nuit.

La F.P.I.P est opposée à cette éventuelle instruction pour diverses raisons :

- Ce n'est pas le rôle des opérateurs du C.I.C.
- Les véhicules sont pour la plupart équipés de terminaux embarqués.
- Si le contrôle de l'activité se fait au nombre d'individus passés au fichier ! PRENEZ UN ANNUAIRE AVEC VOUS.....car il y a des nuits où pour trouver un quidam dans les rues, on en fait des kilomètres.

La F.P.I.P a exprimé près du D.D.S.P et du Chef du S.S.P son hostilité à ce projet.

Pour la F.P.I.P c'est :

November **E**cho **G**olf **A**lfa **T**ango **I**ndia **F**ox-trot

Bureau régional : 15.05.2008
Patrick LIBOUBAN

F . P . I . P . Siège administratif 139, rue des Poissonniers - 75018 - PARIS - Tél : 01 44 92 78 50 - Fax : 01 44 92 78 59 - www.fpip-police.com
B.R : Hôtel de Police de Nantes. Place Waldeck ROUSSEAU. 44035 Nantes- Tél : 06 99 87 12 34 - Courriel : Fpip44@aol.com

La FPIP . . . Le syndicat

Le métier . . . La police . . .